



Ville de Cerny

Essonne

*L'engagement dans une action
éducative partagée*

PROJET ÉDUCATIF TERRITORIAL 2014-2017

SOMMAIRE

I. UNE ACTION EDUCATIVE PARTAGEE	3
PERIMETRE ET PUBLIC CIBLE	4
DUREE DU PEDT : 3 ANS	4
L'ARTICULATION DU TEMPS SCOLAIRE ET PERISCOLAIRE A CERNY.....	4
<i>Les rythmes de l'enfant</i>	5
<i>Le nombre d'élèves concernés</i>	5
<i>Les ressources mobilisables de la collectivité</i>	5
<i>Les autres ressources disponibles</i>	8
<i>Les contraintes locales</i>	9
DES OBJECTIFS EDUCATIFS PARTAGES	9
LES EFFETS ATTENDUS	12
II. LES MOYENS A MOBILISER POUR LA REUSSITE DU PROJET	12
LA MISE EN PLACE D'UNE ORGANISATION DANS LE CADRE DE L'ACCUEIL DE LOISIRS	12
<i>La sécurité des enfants</i>	12
<i>L'encadrement des activités</i>	12
L'ORGANISATION DU TEMPS EXTRA-SCOLAIRE ET LA PRISE EN CHARGE DE L'ENFANT	13
<i>L'organisation commune aux deux écoles</i>	13
<i>L'organisation des activités pour les enfants de l'école maternelle</i>	13
<i>L'organisation des activités pour les enfants de l'école élémentaire</i>	13
<i>La prise en charge des enfants</i>	16
L'IMPLICATION DE TOUS LES ACTEURS ENGAGES DANS L'EDUCATION : UN CRITERE DE REUSSITE	16
<i>L'engagement de la collectivité</i>	16
<i>L'engagement des écoles</i>	17
<i>L'engagement des associations</i>	18
<i>L'engagement de la Caisse d'Allocations Familiales</i>	18
<i>L'engagement de l'Etat</i>	18
III. LES CRITERES D'EVALUATION DU PROJET : UN CRITERE DE QUALITE	18
LES CRITERES QUANTITATIFS.....	18
LES CRITERES QUALITATIFS	19
IV. L'IMPLICATION DES FAMILLES.....	19
V. FICHE DE SYNTHESE	20

Le décret n° 2013-77 du 24 janvier 2013 relatif à l'organisation du temps scolaire dans les écoles maternelles et élémentaires modifie les rythmes scolaires à partir de la rentrée scolaire 2013-2014.

Cette modification des rythmes scolaires, visant à l'amélioration des apprentissages des élèves, a pour objectifs :

- de permettre une meilleure répartition des heures de cours sur la semaine,
- d'alléger la journée de classe et de programmer les enseignements à des moments où la faculté de concentration des élèves est la plus grande
- d'assurer un meilleur équilibre du temps scolaire et du temps périscolaire en favorisant des activités sportives, culturelles et artistiques.

Les élus de Cerny, sensibilisés à l'enjeu de cette réforme, soucieux de mettre en place une réflexion partagée sur les modalités de sa mise en oeuvre, ont décidé par délibération du 31 janvier 2013, le report de son application à la rentrée 2014-2015 et la mise en place d'un projet éducatif territorial.

A cet effet, un comité de pilotage (lieu de débat, de programmation et de validation) a été constitué. Il s'est attaché à donner un sens à la réforme des rythmes scolaires en définissant des objectifs éducatifs à partager, (I) et les moyens à mobiliser pour les atteindre (II).

Afin de mesurer, au niveau local, l'impact des actions mises en place, des critères d'évaluation ont été définis (III).

La réussite de ce projet sera subordonnée à l'engagement de tous, notamment des familles (IV) et à la capacité de chacun à s'adapter lors de sa mise en oeuvre. Dans ce cadre, la communication sera indispensable.

I. Une action éducative partagée

L'action éducative visée, rapportée dans le présent PEDT, a été construite par les directrices d'établissements scolaires, les parents d'élèves, les responsables des services communaux concernés et les élus.

L'articulation du temps scolaire et périscolaire a été concertée, dans le respect des rythmes de l'enfant et en tenant des spécificités de la commune.

Si les effets attendus sont difficilement mesurables, les objectifs éducatifs sont partagés. La valeur éducative des actions dépendra de l'engagement de chacun dans le dispositif.

Le comité de pilotage, chargé de la mise en place de la réforme à Cerny, s'est réuni pour la première fois le 18 juin 2013.

Les élus, les directrices de l'école maternelle et de l'école élémentaire, les représentants de parents d'élèves et d'associations locales, en présence de l'inspectrice de l'Education nationale de la circonscription de La Ferté Alais et des responsables des services communaux, ont rejeté unanimement, au cours de cette séance, le règlement départemental et se sont engagés dans un travail de réflexion et de concertation.

Périmètre et public cible

- Le territoire concerné : **la commune de Cerny**
- Le nombre d'enfants concernés (effectifs 2014/2015) :
 - Ecole maternelle : **128 enfants**
 - Ecole élémentaire : **245 enfants**
- Le nombre d'établissements d'enseignement scolaire concernés : **les deux écoles primaires de la commune**
- Les jours de la semaine concernées :
 - **Les lundis et mardis, de 15 h à 16 h 30, pour les enfants de l'école maternelle**
 - **Les jeudis et vendredis, de 15 h à 16 h 30, pour les enfants de l'école élémentaire**

Durée du PEDT : 3 ans

Elaboré à l'initiative de la collectivité, avec la participation de tous les acteurs intervenant dans le domaine de l'éducation, le présent PEDT prend la forme d'un engagement contractuel afin d'offrir un parcours cohérent et de qualité en structurant le temps scolaire et périscolaire.

L'articulation du temps scolaire et périscolaire à Cerny

Sur la base du cadre légal existant en juin 2013 (au lancement de la concertation), **l'organisation du temps scolaire dans les écoles de Cerny a été arrêtée le 15 mars 2014 et validée par Monsieur le Directeur académique en date du 26 mars 2014** (sous réserve de recevoir le PEDT de la commune).

Il n'a donc pas été nécessaire de recourir aux adaptations prévues au décret n° 2014-457, paru au Journal Officiel le 8 mai 2014, deux mois après l'arrêté de l'organisation du temps scolaire dans les écoles de Cerny.

L'articulation du temps scolaire et périscolaire, voté en Conseils d'écoles et en Comité de pilotage, prend en considération le rythme de l'enfant, l'ensemble des élèves des deux écoles de la commune et les contraintes locales.

Elle a été définie de la façon suivante :

ECOLE MATERNELLE

Lundi - Mardi

APPS 7 h - 8 h 30 1 h 30	Temps scolaire 8 h 30 - 11 h 30 3 h	Pause repas 11 h 30 - 13 h 30 2 h	Tps scolaire 13h30 - 15h00 1 h 30	TAP 15h - 16h30 1 h 30	APPS 16 h 30 - 19 h 00 2 h 30
--------------------------------	---	---	---	------------------------------	-------------------------------------

Mercredi

APPS 7 h - 8 h 30 1 h 30	Temps scolaire 8 h 30 - 11 h 30 3 h	Pause méridienne 11 h 45 - 14 h 00 2 h 15	ALSH 14 h 00 - 17 h 00 3 h	APPS 17 h - 19 h 2 h
--------------------------------	---	---	----------------------------------	----------------------------

Jeudi - Vendredi

APPS 7 h - 8 h 30 1 h 30	Temps scolaire 8 h 30 - 11 h 30 3 h	Pause repas 11 h 30 - 13 h 30 2 h	Temps scolaire 13 h 30 - 16 h 30 3 h	APPS 16 h 30 - 19 h 00 2 h 30
--------------------------------	---	---	--	-------------------------------------

ECOLE ELEMENTAIRE

Lundi - Mardi

APPS 7 h - 8 h 30 1 h 30	Temps scolaire 8 h 30 - 11 h 30 3 h	Pause repas 11 h 30 - 13 h 30 2 h	Temps scolaire 13 h 30 - 16 h 30 3 h	APPS 16 h 30 - 19 h 00 2 h 30
--------------------------------	---	---	--	-------------------------------------

Mercredi

APPS 7 h - 8 h 30 1 h 30	Temps scolaire 8 h 30 - 11 h 30 3 h	Pause repas 11 h 45 - 14 h 00 2 h 15	ALSH 14 h 00 - 17 h 00 3 h	APPS 17 h - 19 h 2 h
--------------------------------	---	--	----------------------------------	----------------------------

Jeudi - Vendredi

APPS 7 h - 8 h 30 1 h 30	Temps scolaire 8 h 30 - 11 h 30 3 h	Pause repas 11 h 30 - 13 h 30 2 h	Tps scolaire 13h30 - 15h00 1 h 30	TAP 15h - 16h30 1 h 30	APPS 16 h 30 - 19 h 00 2 h 30
--------------------------------	---	---	---	------------------------------	-------------------------------------

Les rythmes de l'enfant

L'organisation ainsi définie a été privilégiée parce qu'elle est sensiblement identique à celle qui existait avant la réforme. Facile à retenir par les enfants, elle respecte également le temps de la sieste en petite section de maternelle, prend en considération la différence entre les rythmes des enfants d'âge élémentaire et d'âge maternel ainsi que la difficulté des élèves à se reconcentrer après une période de détente ou d'excitation.

Le nombre d'élèves concernés

Sur la base des effectifs de la rentrée scolaire 2013 (234 enfants en école élémentaire et 137 enfants en école maternelle), soit 371 enfants, plusieurs possibilités d'aménagement des temps d'activités périscolaires (TAP) ont été étudiées.

Si les TAP de l'école élémentaire et de l'école maternelle avaient été organisés le même jour, le nombre de groupes d'enfants à prendre en charge en même temps s'avérait trop important. Sur la base de 14 enfants maximum à répartir par intervenant, 27 groupes d'enfants auraient dû être constitués et pris en charge par 27 intervenants différents, dans 27 espaces disponibles.

La collectivité ne disposant pas des ressources suffisantes, une organisation distincte a été mise en place pour les enfants de l'école élémentaire d'une part, et de l'école maternelle d'autre part.

Les ressources mobilisables de la collectivité

Un environnement naturel classé et boisé, riche en patrimoine

Les 1713 hectares de paysages variés composés de zones champêtres, de coteaux gréseux boisés, de zones humides avec cressonnières, rus et rivière constituent une ressource naturelle mobilisable, comme le plateau de l'Ardenay qui accueille le terrain d'aviation du musée volant Jean-Baptiste Salis, célèbre pour sa fête aérienne annuelle mondialement connue. On y trouve aussi l'un des plus grands studios de cinéma d'Europe.

Deux sentiers de grande randonnée traversent également le territoire (GR1 et GR11) et font découvrir aux promeneurs les traces d'une histoire riche avec l'église du XII^e siècle largement remaniée depuis, quatre châteaux, quelques demeures de charme, deux belles fermes beauceronnes anciennes ainsi que de nombreux lavoirs blottis dans des creux de verdure.

Une population active relativement aisée

- 7 personnes sur 10 ont un emploi
- 7 foyers sur 10 perçoivent en moyenne 3000 euros par mois
- 3 foyers sur 10 vivent avec moins de 1000 euros de revenus mensuels

Des équipements publics présents sur le territoire

Etablissements scolaires 3-17 ans	Etablissements scolaires sur le territoire	1 école maternelle 1 école élémentaire 1 lycée professionnel de l'aéronautique
	Situation géographique	Centre village
	Nombre d'enfants scolarisés sur le territoire en 2013	Ecole maternelle : 137 Ecole élémentaire : 224 Lycée professionnel : 500
Equipements d'accueil de mineurs	Nature des équipements d'accueil de mineurs	1 halte-garderie 1 accueil de loisirs 1 accueil périscolaire 1 restaurant scolaire
	Situation géographique	Centre village
Equipements sportifs	Nature des équipements sportifs	3 courts de tennis 1 gymnase 1 piste d'athlétisme 1 terrain de foot/rugby 1 terrain de VTT 1 terrain multisports
	Situation géographique	Sortie de village
Equipements culturels	Nature des équipements culturels	1 médiathèque
	Situation géographique	Centre village
Salles communales	Natures des équipements multifonctions :	1 salle des fêtes 1 salle polyvalente 1 ancien logement de fonction
	Situation géographique	Centre village
Services de santé	Nature des équipements de santé	1 maison de retraite
		5 professionnels exerçant en libéral : . 3 médecins généralistes . 1 infirmière . 1 kinésithérapeute
Services administratifs	Nature des équipements administratifs	1 mairie
		1 CCAS (en mairie)
		1 agence postale
		1 association d'aide à domicile
		1 permanence d'un CLIC
		1 syndicat de transports scolaires
		1 permanence de la mission locale

Une économie locale relativement active

L'offre économique	Zones d'activités	2 zones artisanales
	Commerces	1 boulangerie
		1 pizzeria
		2 bars-restaurants
		3 salons de coiffure
		2 instituts de beauté
		1 garage

Une offre d'accueil existante en direction des 0-5 ans

Etablissement d'accueil collectif occasionnel relevant du décret du 1 ^{er} août 2000 (Halte-garderie)	Accessibilité aux familles Site d'implantation	Dans le centre du village, Rue René Damiot
	Amplitude d'ouverture	Ouvert durant l'année scolaire, hors mercredis et vacances scolaires
	Horaires	De 8 h 30 à 18 h 30
	Tarifification	Tarifs CNAF
Etablissement d'accueil collectif occasionnel relevant du décret du 1 ^{er} août 2000 (Halte-garderie)	Qualification de l'équipe socio-éducative	1 Educatrice de Jeunes Enfants 1 encadrant pour 5 enfants 1 apprenti(e) CAP Petite enfance 1 auxiliaire de puériculture et une animatrice BAFA sur le temps de midi
	Nombre de places agréées PMI*	13
	Nombre d'heures théoriques (PMI)	14 710
	Nombre d'heures facturées en 2013	9 805
	Taux d'occupation	66.65 %
	Prix de revient/heure enfant	8.27 €* 3.18*
	Emplois concernés ETP	

*Au 31 décembre 2013

Accueil individuel par les assistants maternels agréés	Nombre d'assistantes maternelles en activité	29
	Nombre de places théoriques auprès des assistantes maternelles indépendantes selon les agréments PMI	88
	Nombre d'enfants réellement accueillis	Non communiqué

Une offre d'accueil existante en direction des 6-12 ans

Accueil de loisirs mercredis et vacances scolaires	Accessibilité aux familles Site d'implantation	Dans le centre du village Rue René Damiot
	Amplitude d'ouverture	Les mercredis et les vacances scolaires (hors août et décembre)
	Horaires	De 9 h à 17 h en structure fermée. Garderie de 7 h à 9 h et de 17 h à 19 h
	Tarifification	Modulée en fonction des ressources et de la composition des familles
	Qualification et taux d'encadrement de l'équipe socio-éducative	80% de diplômés BAFA ou CAP Petite enfance Maternel : 1 anim. pour 8 Elémentaire : 1 anim. pour 12

- La CAF : Elle s'est engagée à participer, dans le cadre des ALSH, au financement des heures supplémentaires induites par la réforme, dans la limite de 3 h par semaine et 36 semaines par an, à hauteur de 0.50 € par heure et par enfant (soit 54 €/an/enfant).
- La MSA : Des prestations de service sont mobilisables dans le cadre de l'organisation d'un ALSH

Pédagogiques

- Le PNR propose la mise à disposition d'outils pédagogiques et des interventions sur mesure.

Organisationnelles

La mutualisation des moyens entre les communes, membres de la CCVE, notamment au niveau des équipements ou des agents, est également une solution envisageable.

Les contraintes locales

Le nombre d'enfants à prendre en charge en même temps par rapport au nombre d'espaces disponibles pour les accueillir.

L'absence de car communal qui réduit les déplacements et nécessite de considérer les temps de circulation dans la durée des TAP.

Le budget communal

Il est représentatif de la taille d'une commune de -3500 habitants.

Il s'équilibre en 2014 de la façon suivante :

Section de fonctionnement :	Dépenses et recettes	2 901 369,00 €
Section d'investissement :	Dépenses et recettes	2 213 983,00 €

Pour une gestion « en bon père de famille » des dépenses publiques, l'incidence budgétaire de l'organisation de la réforme doit être supportable par le budget communal.

Le périmètre et le public cible défini, l'articulation entre le temps scolaire et périscolaire arrêté et les ressources mobilisables évaluées, les directrices des écoles maternelle et élémentaire, Madame l'Inspectrice de l'Education Nationale, les élus et les techniciens de la ville ont déterminé les besoins des élèves de Cerny et se sont fixés des objectifs éducatifs à atteindre.

Des objectifs éducatifs partagés

Trois besoins particuliers, spécifiques aux élèves de Cerny, ont été conjointement identifiés par les directrices des écoles et trois objectifs éducatifs s'y rapportant ont été fixés :

- 1° Le développement de l'écoute de l'enfant
- 2° Le développement de sa curiosité
- 3° Le développement de son esprit critique et de son expression

Ces objectifs éducatifs ont été traduits en objectifs opérationnels, en veillant à respecter les capacités d'apprentissage des enfants en fonction de leur âge.

Pour fixer les objectifs opérationnels, trois questions se sont posées :

- Comment développer l'écoute de l'enfant ?
- Comment développer sa curiosité ?
- Comment développer son esprit critique et l'encourager à l'exprimer ?

Les objectifs opérationnels du développement de l'écoute

Tranche d'âge	Objectifs opérationnels	Actions envisageables
	Comment ?	Quoi ?
3/5 ans	Favoriser la curiosité auditive de l'enfant	Mise en place d'une activité d'éveil à la musique
		Lecture de contes et d'histoires
		Organisation de jeux collectifs
	Inciter l'enfant à respecter le temps de parole de l'autre	Mise en place d'une activité théâtre
		Organisation de jeux collectifs musicaux

Tranche d'âge	Objectifs opérationnels	Actions envisageables
	Comment ?	Quoi ?
6/10 ans	Mobiliser ses capacités auditives	Mise en place de jeux musicaux
		Initiation au solfège
		Ecoute de musique du monde
		Sensibilisation aux instruments de musique
		Apprentissage de la discipline rythmique
		Acquisition de l'harmonie vocale
		Organisation de conférences sur des thématiques diverses
	Respecter le temps de parole de l'autre et développer l'écoute active	Mise en place d'une activité théâtre
		Organisation de jeux collectifs
		Mise en place de temps d'échange sur des thématiques diverses

Les objectifs opérationnels du développement de la curiosité

Tranche d'âge	Objectifs opérationnels	Actions envisageables
	Comment ?	Quoi ?
3/5 ans	Proposer des activités diverses et variées	Mise en place d'activités sportives
		Mise en place d'activités manuelles
		Mise en place d'activités artistiques
		Mise en place d'activités culturelles
		Mise en place d'activités intellectuelles
	Mettre en place des activités insolites, inhabituelles, nouvelles	Mise en place d'expériences physiques, biologiques adaptés à l'âge
		Présentation d'activités spécifiques (cirques, astres, souffleur de verre...)

Tranche d'âge	Objectifs opérationnels	Actions envisageables
	Comment ?	Quoi ?
6/10 ans	Proposer des activités diverses et variées	Mise en place d'activités sportives
		Mise en place d'activités manuelles (poterie/broderie/tricot/couture/mécanique)
		Mise en place d'activités artistiques
		Mise en place d'activités culturelles
		Mise en place d'activités intellectuelles
	Mettre en place des activités insolites, inhabituelles, nouvelles	Mise en place d'expériences physiques, biologiques adaptés à l'âge Présentation d'activités spécifiques (cirque, astres, souffleur de verre...)

Les objectifs opérationnels du développement de l'esprit critique et de l'expression

Tranche d'âge	Objectifs opérationnels	Actions envisageables
	Comment ?	Quoi ?
3/5 ans	Inciter l'enfant à donner son avis	Mise en place de temps et de règles d'échanges
	Valoriser l'expression de l'enfant	Lecture de contes et d'histoires dans lesquels l'enfant s'implique
		Mise en place d'activités artistiques (expositions, spectacles)

Tranche d'âge	Objectifs opérationnels	Actions envisageables
	Comment ?	Quoi ?
6/10 ans	Encourager la critique constructive et l'expression	Mise en place d'un Conseil Municipal d'Enfants CME
		Réalisation d'une gazette mensuelle par les enfants
	Favoriser l'expression de l'enfant sous toutes ses formes	Mise en place de temps et de règles d'échanges
		Mise en place d'activités artistiques (expositions, spectacles)
		Mise en place d'une activité théâtre

Les ressources mobilisables de la commune de Cerny permettent de mettre en place un grand nombre d'actions susceptibles de répondre aux objectifs opérationnels fixés par tranche d'âge.

Les animateurs de l'accueil de loisirs, les agents spécialisés des écoles maternelles, les associations locales et les administrés ont été sollicités pour prendre part au dispositif et proposer des activités. Le Comité de pilotage a étudié toutes les propositions, en a retenu la plupart, et les a organisées.

Pour autant, ces actions ne sont réalisables sans la mise à disposition de moyens et l'implication de tous.

Les effets attendus

La durée du projet éducatif territorial a été fixée à 3 ans. La portée éducative du projet devra donc être mesurée à l'issue de ces 3 années bien que des bilans intermédiaires soient prévues deux fois par an afin de permettre de procéder aux adaptations éventuelles.

L'enfant devra être capable de fixer son attention pendant au moins x minutes (à déterminer avec les enseignants).

L'enfant devra être capable d'attendre que l'autre ait parlé avant de prendre la parole.

L'enfant devra avoir développé ses centres d'intérêt, devra s'être enrichi.

L'enfant devra pouvoir transmettre aux autres ce qu'il sait.

L'enfant devra pouvoir émettre un point de vue personnel et argumenté.

L'enfant devra avoir pris confiance en lui pour pouvoir s'exprimer seul.

La mise en place d'une politique éducative partagée nécessite la mobilisation de tous les acteurs de l'éducation.

Les membres du Comité de pilotage ont d'ores-et-déjà donné de leur disponibilité, ont partagé leurs savoirs et leur point de vue pour proposer une organisation, une méthode, un projet éducatif territorial.

L'aboutissement de leur réflexion est la mise à disposition de moyens pour sa mise en oeuvre.

II. Les moyens à mobiliser pour la réussite du projet

La mise en place d'une organisation dans le cadre de l'accueil de loisirs

Le cadre « Accueil de Loisirs Sans Hébergement » garantit la sécurité des enfants et leur accueil dans des établissements autorisés à recevoir du public, la qualité des prestations et la mise à disposition de ressources.

La sécurité des enfants

Dans tous les espaces communaux utilisés pour accueillir les enfants en activité, les préconisations de la Direction départementale et de la cohésion sociale en matière de sécurité seront mises en place (affichage des numéros d'urgence, fiche sanitaire, autorisation de prise en charge des enfants...).

La collectivité s'assurera de la continuité des projets d'accueil individualisé des enfants atteints de maladie chronique (asthme par exemple), d'allergie et d'intolérance alimentaire. L'accès aux Nouvelles Activités Périscolaires (NAP) aux enfants porteurs de handicaps sera également assuré.

L'encadrement des activités

Toutes les activités ont été sélectionnées en fonction des objectifs opérationnels à atteindre.

Elles seront majoritairement encadrées par du personnel qualifié (atsems, diplômés BAFA ou CAP petite enfance, professeurs artistiques ou sportifs) dans le respect des taux d'encadrement. Il a été prévu 1 intervenant pour 14 enfants maximum et un accompagnateur supplémentaire pour renforcer l'encadrement lors de certains déplacements en dehors de l'enceinte des écoles.

Le niveau des activités sera limité à l'initiation afin de ne pas concurrencer l'action associative mais au contraire l'inciter à la rejoindre.

L'organisation du temps extra-scolaire et la prise en charge de l'enfant

L'organisation commune aux deux écoles

- La prise en charge de 14 enfants maximum par intervenant
- Des activités différentes les lundis et mardis pour les maternels, les jeudis et vendredis pour les élémentaires, organisées par périodes de 6 semaines
- Le découpage de l'année scolaire en 5 périodes de fonctionnement (de la rentrée aux vacances de la Toussaint, des vacances de la Toussaint aux vacances de Noël, des vacances de Noël aux vacances d'hiver...).

L'organisation des activités pour les enfants de l'école maternelle

- Les « petits » seront répartis en 3 groupes. La sieste sera privilégiée. Le lever des enfants se faisant de façon échelonnée, à son réveil, chaque enfant sera pris en charge par un agent. Il sera alors conduit dans sa classe où il lui sera proposé une activité (une activité différente par période).
- Les « moyens » seront répartis en 4 groupes. Des activités différentes leur seront proposées les lundis et mardis et au cours de chaque période.
- Les « grands » seront répartis en 3 groupes.
- L'organisation, telle que présentée ci-après, est pluriannuelle (établie pour 3 années).
- Elle tient compte de la progression des apprentissages de l'enfant au cours de l'année (progression horizontale) et des années (progression verticale).
- Au bout de leurs trois années de scolarité en maternelle, les enfants auront bénéficié de toutes les activités proposées.

ORGANISATION DES NOUVELLES ACTIVITES PERISCOLAIRES MATERNELLES

Groupes	1ère période		2ème période		3ème période		4ème période		5ème période	
	De la rentrée aux vacances de la Toussaint		Des vacances de la Toussaint aux vacances de Noël		Des vacances de Noël aux vacances d'hiver		Des vacances d'hiver aux vacances de printemps		Des vacances de printemps aux vacances d'été	
	Lundi	Mardi	Lundi	Mardi	Lundi	Mardi	Lundi	Mardi	Lundi	Mardi
PS1 - 1er gr.	Après la sieste : Jeux		Après la sieste : Jeux		Après la sieste : Jeux		Après la sieste : Jeux de société		Après la sieste : Jeux de société	
PS1 - 2è gr.	Après la sieste : Ecoute musicale		Après la sieste : Ecoute musicale		Après la sieste : Ecoute musicale		Après la sieste : Jardinage		Après la sieste : Jardinage	
PS2 - 1er gr.	Après la sieste : Contes		Après la sieste : Contes		Après la sieste : Loto					
MS1 - 1er gr.	Mosaïque	Cuisine	Jeux de société	Percussions	Danse moderne	Chants et contes	Tressage	Théâtre	Fresque	Jardinage
MS2 - 1er gr.	Cuisine	Percussions	Expression corporelle	Chants et contes	Tressage	Jeux de société	Théâtre	Mosaïque	Jardinage	Fresque
MS2 - 2è gr.	Percussions	Jeux de société	Cuisine	Expression corporelle	Théâtre	Tressage	Mosaïque	Chants et contes	Fresque	Jardinage
MS3 - 1er gr.	Chants et contes	Mosaïque	Percussions	Cuisine	Jeux de société	Théâtre	Danse moderne	Tressage	fresque	Jardinage
GS2 - 1er gr.	Animations linguistiques	Musique	Jeux de société	Cirque	Modelage	Théâtre	Animations linguistiques	Croquet	Rollers	Pâtisserie
GS1 - 1er gr.	Théâtre	Jeux de société	Animations linguistiques	Musique	Mosaïque	Cirque	Rollers	Animations linguistiques	Pâtisserie	Croquet
GS1 - 2è gr.	Modelage	Cirque	Danse moderne	Théâtre	Animations linguistiques	Musique	Pâtisserie	ROLLERS	CROQUET	Animations linguistiques

L'organisation des activités pour les enfants de l'école élémentaire

- Une offre de 10 activités regroupées par « pack »
- Des packs constitués par niveau (maximum 14 enfants par groupe) :
 - CP/CE1 : 6 packs
 - CE2/CM1/CM2 : 9 packs
- Des packs constitués en fonction de la nature des activités. Certains packs seront plutôt sportifs, d'autres plutôt culturels ou artistiques mais, pour le développement de la curiosité, tous les packs proposeront toutes les activités.

NOUVELLES ACTIVITES PERISCOLAIRES

CP - CE1

Activités artistiques
Activités sportives
Activités culturelles

PACK 1	1ère période	2ème période	3ème période	4ème période		5ème période
	De la rentrée aux vacances de la Toussaint	Des vacances de la Toussaint aux vacances de Noël	Des vacances de Noël aux vacances d'hiver	Des vacances d'hiver aux vacances de printemps		Des vacances de printemps aux vacances d'été
Judi	Percussions	Mosaïque	Chorale-Orchestre	Sports ballon	CMJ	Musique - Guitare
Vendredi	Crochet - Couture	Jardin pédagogique	Badminton	Sculpture		Gymnastique

PACK 2	1ère période	2ème période	3ème période	4ème période		5ème période
	De la rentrée aux vacances de la Toussaint	Des vacances de la Toussaint aux vacances de Noël	Des vacances de Noël aux vacances d'hiver	Des vacances d'hiver aux vacances de printemps		Des vacances de printemps aux vacances d'été
Judi	Crochet - Couture	Théâtre	Sports ballon	CMJ	Danse du monde	Activités du cirque
Vendredi	Jardin pédagogique	Gymnastique	Cuisine - Pâtisserie	Badminton		Percussions

PACK 3	1ère période	2ème période	3ème période	4ème période		5ème période
	De la rentrée aux vacances de la Toussaint	Des vacances de la Toussaint aux vacances de Noël	Des vacances de Noël aux vacances d'hiver	Des vacances d'hiver aux vacances de printemps		Des vacances de printemps aux vacances d'été
Judi	Danse du monde	Musique-Guitare	Sculpture	Mosaïque		Jardin pédagogique
Vendredi	Percussions	Activités du cirque	Jeux de société	Gymnastique		Animations linguistique en anglais

PACK 4	1ère période	2ème période	3ème période	4ème période		5ème période
	De la rentrée aux vacances de la Toussaint	Des vacances de la Toussaint aux vacances de Noël	Des vacances de Noël aux vacances d'hiver	Des vacances d'hiver aux vacances de printemps		Des vacances de printemps aux vacances d'été
Judi	Musique-Guitare	Danse du monde	Activités du cirque	Sculpture		Crochet - Couture
Vendredi	Animations linguistiques en italien	Tennis Réparations	Percussions	Cuisine		Mosaïque

PACK 5	1ère période	2ème période	3ème période	4ème période		5ème période
	De la rentrée aux vacances de la Toussaint	Des vacances de la Toussaint aux vacances de Noël	Des vacances de Noël aux vacances d'hiver	Des vacances d'hiver aux vacances de printemps		Des vacances de printemps aux vacances d'été
Judi	Jardin pédagogique	Animations linguistiques en anglais	Danse du monde	Chorale-Orchestre		Mosaïque
Vendredi	Activités du cirque	Crochet - Couture	Tennis Réparations	Percussions		Sculpture

PACK 6	1ère période	2ème période	3ème période	4ème période		5ème période
	De la rentrée aux vacances de la Toussaint	Des vacances de la Toussaint aux vacances de Noël	Des vacances de Noël aux vacances d'hiver	Des vacances d'hiver aux vacances de printemps		Des vacances de printemps aux vacances d'été
Judi	Théâtre	Ballon	CMJ	Percussions		Crochet-Couture
Vendredi	Gymnastique	Cuisine - Pâtisserie	Mosaïque	Sports ballon	CMJ	Danse du monde

NOUVELLES ACTIVITES PERISCOLAIRES

CE2 - CM1 - CM2

Activités artistiques
Activités sportives
Activités culturelles

PACK 1	1ère période		2ème période		3ème période		4ème période		5ème période	
	De la rentrée aux vacances de la Toussaint		Des vacances de la Toussaint aux vacances de Noël		Des vacances de Noël aux vacances d'hiver		Des vacances d'hiver aux vacances de printemps		Des vacances de printemps aux vacances d'été	
Judi	Tennis	Réparations	Musique - Guitare		Jardin pédagogique		Badminton		Sculpture	
Vendredi	Mosaïque		Jeux de société		Danse du monde		Animations linguistiques en anglais		Sports ballon	CMJ

PACK 2	1ère période		2ème période		3ème période		4ème période		5ème période	
	De la rentrée aux vacances de la Toussaint		Des vacances de la Toussaint aux vacances de Noël		Des vacances de Noël aux vacances d'hiver		Des vacances d'hiver aux vacances de printemps		Des vacances de printemps aux vacances d'été	
Judi	Badminton		Jardin pédagogique		Cuisine - Pâtisserie		Théâtre		Sports ballon	CMJ
Vendredi	Chorale - Orchestre		Sculpture		Musique - Guitare		Percussions		Tennis	Réparations

PACK 3	1ère période		2ème période		3ème période		4ème période		5ème période	
	De la rentrée aux vacances de la Toussaint		Des vacances de la Toussaint aux vacances de Noël		Des vacances de Noël aux vacances d'hiver		Des vacances d'hiver aux vacances de printemps		Des vacances de printemps aux vacances d'été	
Judi	Musique - Guitare		Réparations	Tennis	Animations linguistiques en anglais		Jeux de société		Théâtre	
Vendredi	Sports ballon	CMJ	Percussions		Cirque		Danse du monde		Crochet - Couture	

PACK 4	1ère période		2ème période		3ème période		4ème période		5ème période	
	De la rentrée aux vacances de la Toussaint		Des vacances de la Toussaint aux vacances de Noël		Des vacances de Noël aux vacances d'hiver		Des vacances d'hiver aux vacances de printemps		Des vacances de printemps aux vacances d'été	
Judi	Sports Ballon	CMJ	Sculpture		Musique - Guitare		Animations linguistiques en anglais		Badminton	
Vendredi	Badminton		Chorale - Orchestre		Gymnastique		Crochet - Couture		Cuisine - Pâtisserie	

PACK 5	1ère période		2ème période		3ème période		4ème période		5ème période	
	De la rentrée aux vacances de la Toussaint		Des vacances de la Toussaint aux vacances de Noël		Des vacances de Noël aux vacances d'hiver		Des vacances d'hiver aux vacances de printemps		Des vacances de printemps aux vacances d'été	
Judi	Jeux de société		Activités du cirque		Crochet - Couture		Cuisine - Pâtisserie		Réparations	Tennis
Vendredi	Sculpture		Danse du monde		Animations linguistiques en italien		Jardin pédagogique		Badminton	

PACK 6	1ère période		2ème période		3ème période		4ème période		5ème période	
	De la rentrée aux vacances de la Toussaint		Des vacances de la Toussaint aux vacances de Noël		Des vacances de Noël aux vacances d'hiver		Des vacances d'hiver aux vacances de printemps		Des vacances de printemps aux vacances d'été	
Judi	Activités du cirque		Crochet - Couture		Théâtre		Tennis	Réparations	Jeux de société	
Vendredi	Cuisine - Pâtisserie		Badminton		Jardin pédagogique		Mosaïque		Danse du monde	

PACK 7	1ère période		2ème période		3ème période		4ème période		5ème période	
	De la rentrée aux vacances de la Toussaint		Des vacances de la Toussaint aux vacances de Noël		Des vacances de Noël aux vacances d'hiver		Des vacances d'hiver aux vacances de printemps		Des vacances de printemps aux vacances d'été	
Judi	Sculpture		Cuisine - Pâtisserie		Jeux de société		Activités du cirque		Animations linguistiques en anglais	
Vendredi	Réparations	Tennis	Mosaïque		Sports ballon	CMJ	Musique - Guitare		Jardin pédagogique	

PACK 8	1ère période		2ème période		3ème période		4ème période		5ème période	
	De la rentrée aux vacances de la Toussaint		Des vacances de la Toussaint aux vacances de Noël		Des vacances de Noël aux vacances d'hiver		Des vacances d'hiver aux vacances de printemps		Des vacances de printemps aux vacances d'été	
Judi	Mosaïque		Jeux de société		Tennis	Réparations	Jardin pédagogique		Cuisine - Pâtisserie	
Vendredi	Animations linguistiques en anglais		Sports ballon	CMJ	Crochet - Couture		Activités du cirque		Musique - Guitare	

PACK 9	1ère période		2ème période		3ème période		4ème période		5ème période	
	De la rentrée aux vacances de la Toussaint		Des vacances de la Toussaint aux vacances de Noël		Des vacances de Noël aux vacances d'hiver		Des vacances d'hiver aux vacances de printemps		Des vacances de printemps aux vacances d'été	
Judi	Cuisine - Pâtisserie		Badminton		Mosaïque		Musique - Guitare		Percussions	
Vendredi	Danse moderne		Animations linguistiques en anglais		Sculpture		Tennis	Réparations	Activités du cirque	

La prise en charge des enfants

Dans le respect des rythmes des enfants et dans le souci d'assurer leur sécurité, notamment au moment du transfert de responsabilités entre l'école, la commune et les familles, une organisation particulière a été prévue.

Les enfants qui ne seront pas pris en charge dans le cadre des nouvelles activités périscolaires quitteront l'école à 15 h 00 sous la responsabilité de leur enseignant.

Les enfants qui seront pris en charge dans le cadre des nouvelles activités périscolaires, parce que leurs parents les auront pré-inscrits (à l'école élémentaire uniquement), bénéficieront d'une récréation.

A l'issue de cette récréation (à partir de 15 h 15), ils seront pris en charge par leur intervenant respectif sous la responsabilité duquel ils seront placés jusqu'à 16 h 30, heure à laquelle ils seront remis à un parent autorisé, ou conduits au car ou accueillis en accueil pré et post scolaire (APPS).

Dans le cadre de cette organisation, l'enfant est pris en charge au sein de son école et est ramené à son école.

Ainsi réfléchies, l'articulation du temps scolaire et périscolaire, l'action éducative visée et les activités envisagées ne sont possibles sans l'engagement de tous les acteurs de l'éducation dans le dispositif : la commune, les enseignants, les associations, les intervenants, les familles, la Caisse d'Allocations Familiales et les services de l'Etat.

A défaut de moyens, financiers, humains ou matériels, les objectifs éducatifs poursuivis ne pourront être atteints.

L'implication de tous les acteurs engagés dans l'éducation : un critère de réussite

Le présent projet éducatif territorial est un engagement contractuel de mobilisation de toutes les ressources pour la mise en œuvre d'une politique éducative cohérente sur un territoire déterminé.

Les signataires s'engagent en conséquence à respecter leurs engagements respectifs, garants de la réussite du projet.

L'engagement de la collectivité

- La mise en place d'une politique éducative partagée, à travers la signature du présent projet éducatif territorial.
- La mise à disposition de locaux de 15 h à 16 h 30 et leur entretien régulier, notamment l'accueil de loisirs, la salle polyvalente, la salle Delaporte, le gymnase, les locaux scolaires, l'ancienne halte garderie, certaines salles associatives. Tous ces locaux sont disponibles à cette période de la journée. Des conventions d'utilisation devront toutefois être signées avec certaines associations.
- Le recrutement et la rémunération des intervenants (voir fiche de synthèse).
- La coordination du dispositif (organisation, suivi, évaluation).
- La communication autour du projet en direction de tous les partenaires.

Le reste à charge pour la collectivité a été estimé à 86 300 € sur 3 ans, soit :

- 12 000 € en 2014
- 15 800 € en 2015
- 27 000 € en 2016
- 31 500 € en 2017

Année	Dépenses	Recettes	Reste à charge
2014	30 464.05 €	18 457.68 €	12 006.37 €
2015	67 335.68 €	51 541.48 €	15 794.19 €
2016	67 335.68 €	40 411.48 €	26 924.19 €
2017	42 824.27 €	11 296.14 €	31 528.14 €
TOTAL	207 959.68 €	121 706.79 €	86 252.89 €

Le coût de fonctionnement des structures d'accueil existantes sur le territoire représente, avant la mise en place de la réforme des rythmes scolaires, 10.73% des charges de fonctionnement de la commune (reste à charge : 6.20 %).

La mise en place du présent projet éducatif territorial portera le coût de la politique éducative de la collectivité à :

Année	Coût de fonctionnement/Budget de fonctionnement	Reste à charge/Budget de fonctionnement
2014	11.94 %	6.68 %
2015	13.41 %	6.83 %
2016	13.41 %	6.83 %
2017	12.43 %	7.45 %

L'engagement des écoles

L'enjeu de la réforme des rythmes scolaires est l'amélioration de l'apprentissage des élèves.

Le présent projet éducatif territorial répond aux objectifs visés pour y parvenir. Il propose :

- une meilleure répartition des heures de cours sur la semaine
- l'allègement de la journée de classe et la programmation des enseignements à des moments où la faculté de concentration des élèves est la plus grande
- un meilleur équilibre du temps scolaire et du temps périscolaire et des activités sportives, culturelles et artistiques

Le projet éducatif territorial vise aussi à garantir la continuité éducative entre, d'une part, les projets des écoles et, d'autre part, les activités proposées aux enfants en dehors du temps scolaire.

En conséquence, la collaboration des écoles est indispensable pour :

- mettre en cohérence les règlements intérieurs,
- prendre part aux réunions de bilans intermédiaires et annuelles,
- échanger éventuellement avec les intervenants sur les projets d'école, les activités périscolaires devant s'inscrire dans le prolongement du service public d'éducation et en complémentarité avec lui,
- répondre aux questionnaires d'évaluation qui seront mis en place pour mesurer l'impact du dispositif (cf. critères d'évaluation qualitatifs).

La mise en place d'une politique éducative partagée suppose la signature du présent éducatif territorial par le Directeur académique.

L'engagement des associations

Les associations partenaires du dispositif s'engagent à :

- partager la politique éducative de la commune, en signant le présent éducatif territorial,
- communiquer annuellement le nombre d'enfants de Cerny qui fréquente leur association (cf. critères d'évaluation quantitatifs)
- signer des conventions de mise à disposition de leurs matériels et/ou des locaux qui seront utilisés ou attribués à leurs intervenants engagés dans le dispositif

L'engagement de la Caisse d'Allocations Familiales

La Caisse d'allocations familiales, partenaire financier de la collectivité, s'engage, sur présentation des justificatifs, à procéder au versement de l'Allocation Spécifique des Rythmes Educatifs.

Elle a été fixée à 0.50 € par heure et par enfant présent, dans la limite de 3 h/semaine pendant 36 semaines.

L'engagement de l'Etat

La commune de Cerny doit bénéficier de 90 € par élève pour les années scolaires 2014/2015 et 2015/2016 pour la mise en place de la réforme (40 € au titre de la Dotation de Solidarité Rurale et 50 € de fonds d'amorçage).

Par ailleurs, la Direction départementale de la cohésion sociale et la Protection Maternelle et Infantile, partenaires institutionnels de la collectivité, dans le cadre du fonctionnement des accueils de mineurs, participent au dispositif en tant que conseiller.

Le Comité de pilotage s'est attaché à proposer un projet éducatif territorial de qualité en définissant des critères d'évaluation des actions à engager.

La mesure entre les moyens mobilisés et les objectifs visés doit aussi pouvoir être évaluée.

III. Les critères d'évaluation du projet : un critère de qualité

S'ils ont été prévus dans le cadre du décret ministériel pour mesurer l'impact de la réforme sur l'amélioration des apprentissages, les critères d'évaluation du projet éducatif territorial de Cerny garantissent aussi la qualité du dispositif.

Quantitatifs d'abord, qualitatifs ensuite, ils doivent permettre aux acteurs de modifier éventuellement leur action pour atteindre les objectifs éducatifs visés.

Les critères quantitatifs

- L'évolution des effectifs sera suivie tout au long de l'année, au cours de chaque séance, et durant les 3 années du projet éducatif territorial. La baisse ou la hausse de la fréquentation des activités seront en effet des indicateurs de la qualité des prestations offertes. La baisse des effectifs devra être analysée et expliquée. Elle permettra de prendre les dispositions nécessaires pour adapter les activités ou la pédagogie.

- La fréquentation des associations cernoises qui collaborent aux activités périscolaires sera arrêtée avant la mise en place de la réforme. L'écart entre leur fréquentation initiale et leur fréquentation à l'issue des 3 années du projet éducatif territorial devra être mesuré. Le nombre des inscriptions des enfants de Cerny sera un des facteurs qui traduira si l'objectif de développement de la curiosité est atteint.

Les critères qualitatifs

- Des fiches de suivi simplifiées seront mises en place pour faciliter l'évaluation des actions. Les intervenants auront à rendre compte, tous les six mois, de leur méthodologie, des objectifs qu'ils auront visés, des moyens qu'ils auront utilisés. Ces fiches permettront l'élaboration des bilans.
- Des temps d'échanges avec les enfants seront mis en place à la fin de chaque période de fonctionnement (toutes les 6 semaines). Ils favoriseront le développement de l'esprit critique et son expression et permettront les adaptations éventuelles.
- Des questionnaires seront distribués aux enseignants pour tenter de mesurer l'impact des activités sur les besoins identifiés.
- Des bilans écrits seront rédigés semestriellement et annuellement.
- Des réunions seront organisées régulièrement avec tous les acteurs de l'éducation afin de rendre compte des actions, de les corriger éventuellement. Des avenants au présent projet éducatif pourront être établis.
- La communication entre les intervenants et la collectivité mais également entre la collectivité, le comité de pilotage et les enseignants et les familles sera poursuivie. Elle sera garante de la qualité du dispositif.

IV. L'implication des familles

- Des questionnaires seront établis en direction des familles pour tenter de savoir si les objectifs visés ont dépassé le cadre scolaire.
- Sur la base du volontariat, des « retours d'expérience » seront proposés. Les parents seront invités à participer à des expérimentations avec leur enfant et à partager le résultat de cet échange.
- Les parents pourront être sollicités pour la fourniture de matériels.
- Un cahier de liaison facilitera la communication entre les intervenants et les parents, notamment avec les familles dont les enfants utilisent le transport scolaire.
- Ils seront bien entendu invités aux réunions qui seront organisées à leur attention.

*L'éducation ne s'improvise pas, elle se construit.
Partagée, elle devient cohérente et plus efficace.
Le premier bénéficiaire en est l'élève dans ses apprentissages,
l'enfant d'aujourd'hui dans son environnement,
l'adulte de demain dans sa vie de citoyen*

V. FICHE DE SYNTHÈSE

Date de présentation du projet :

- en Conseil municipal, le 12 juin 2013
- à l'inspection académique, le 16 juin 2013

Collectivité territoriale : **Commune de Cerny**
Nom du correspondant : **Marie-Claire CHAMBARET**
Fonction : **Maire**
Adresse : **8 rue Degommier – 91590 CERNY**
Téléphone : **01 69 23 11 11**
Adresse électronique : **mairie@cerny.fr**

Périmètre et public du PEDT :

Territoire concerné : **Commune de Cerny**

Zone prioritaire : **Non**

Public concerné : **373 enfants à la rentrée 2014/2015**

- Niveau maternel (moins de trois ans) : **0**
- Niveau maternel (entre trois et cinq ans) : **128**
- Niveau élémentaire : **245**

Mode d'inscription aux activités proposées : **A l'année – Gratuites**

Modalités d'information des familles :

- **Mise en ligne des comptes-rendus de l'ensemble des réunions du Comité de pilotage et du PEDT sur le site de la ville**
- **Parution d'articles dans le bulletin municipal**
- **Organisation de réunions d'information régulières**
- **Informations écrites via le carnet de liaison de l'enfant**

Nombre d'établissements d'enseignement scolaire concernés :

Etablissements	Publics	Privés	Total
Ecoles maternelles	1	0	1
Ecoles élémentaires	1	0	1
Etablissements secondaires	0	0	0

Périodes de la journée et/ou de la semaine concernée par le PEDT :

- **à l'école maternelle : Les lundis et mardis de 15 h 00 à 16 h 30**
- **à l'école élémentaire : Les jeudis et vendredis de 15 h 00 à 16 h 30**

Durée du PEDT : **3 ans**

Activités périscolaires et extrascolaires déjà existantes et nombre d'enfants du territoire concernés par ces activités l'année précédant la mise en place du PEDT :

Activités périscolaires et extrascolaires existantes	Nombre d'enfants concernés (moyenne)
Accueil de loisirs maternel (les mercredis)	23
Accueil de loisirs élémentaire (les mercredis)	18
Accueil de loisirs maternel (durant les vacances)	20
Accueil de loisirs élémentaire (durant les vacances)	13
Accueil périscolaire maternel	60
Accueil périscolaire élémentaire	60

Besoins répertoriés (pour quel type de public) : Pour les élèves des deux écoles

- Développement de l'écoute
- Développement de la curiosité
- Développement de l'esprit critique et de son expression

Atouts du territoire et leviers pour la mise en oeuvre du PEDT :

- Un environnement naturel classé et boisé, riche en patrimoine
- Une population active relativement aisée
- Des équipements publics présents sur le territoire
- Une économie locale relativement active
- Une offre d'accueil existante en direction des enfants de 0-12 ans
- De nombreuses associations présentes sur le territoire qui proposent l'accès à de nombreuses disciplines

Contraintes du territoire et modalités de prise en compte de ces contraintes dans le PEDT

Contraintes	Modalités de prises en compte
Le nombre d'enfants à prendre en charge en même temps par rapport au nombre d'espaces disponibles pour les accueillir.	Organisation des NAP maternelles et élémentaires à des moments différents (les lundis et mardis pour les -6 ans (128 enfants) et les jeudis et vendredis pour les +6 ans (245 enfants))
L'absence de car communal qui réduit les déplacements et nécessite de considérer les temps de circulation dans la durée des TAP.	Prise en considération d'un temps de déplacement de 2 x ¼ heure (de 15 h 15 à 15 h 30 et de 16 h 15 à 16 h 30) soit une durée réelle d'activités de 45 minutes)
Le budget communal	Mise en place du présent PEDT pour l'obtention des participations financières associées. Signature de contrats d'avenir sur 3 ans.

Objectifs éducatifs du PEDT partagés par les partenaires :

- Développement de l'écoute
- Développement de la curiosité
- Développement de l'esprit critique et de son expression

Effets attendus (connaissances, compétences, comportements...) :

Objectifs éducatifs	Connaissances	Compétences	Comportements
Développement de l'écoute		- L'enfant doit attendre que l'autre ait parlé avant de prendre la parole.	- L'enfant doit pouvoir fixer son attention pendant au moins x minutes.
Développement de la curiosité	- L'enfant doit découvrir des activités qu'il ne connaît pas.	- L'enfant doit poser des questions	- L'enfant doit prendre confiance en lui pour pouvoir s'intéresser.
Développement de l'esprit critique et de son expression	- L'enfant doit se situer dans son environnement	- L'enfant doit pouvoir transmettre aux autres ce qu'il sait. - L'enfant doit pouvoir émettre un point de vue personnel et argumenté.	- L'enfant doit prendre confiance en lui pour pouvoir s'exprimer seul.

Articulation du PEDT avec les dispositifs existants :

- avec le Contrat enfance jeunesse (CEJ) : Le projet éducatif de la ville (en cours d'élaboration) devra veiller à la cohérence de l'action éducative prévue dans le présent PEDT en direction des élèves et l'action éducative à mettre en place au niveau de la collectivité en direction des 0-18 ans.

Activités proposées dans le cadre du PEDT :

Pour les enfants de l'école maternelle :

- Chants, contes, percussions, éveil musical
- Mosaïque, cuisine, modelage, tressage, pâtisserie, fresque
- Animations linguistiques, jeux de société, croquet, jardinage
- Théâtre, expression corporelle, danse moderne, activités du cirque, rollers

Pour les enfants de l'école élémentaire :

- Percussions, musique,
- Crochet/couture, mosaïque, cuisine/pâtisserie, sculpture
- Danse du monde, activités du cirque, théâtre, gymnastique, tennis, sport de ballons, badminton
- Animations linguistiques en anglais et italien, forum d'expression, jeux de société, jardinage, réparation

Niveau des activités proposées : **Initiation pour toutes les tranches d'âge**

Ces activités seront-elles en articulation avec le projet d'école ou le projet d'établissement ?

OUI

NON a priori (sauf si les enseignants y sont favorables)

Articulation éventuelle avec les activités extrascolaires : OUI **NON**

Articulation avec les activités périscolaires proposées aux élèves de l'enseignement secondaire :

OUI

NON

Partenaires du projet :

Partenaires institutionnels :

- L'Inspection académique
- La Caisse d'Allocations Familiales
- La Direction Départementale de la Jeunesse et des Sports
- L'Etat

Partenaires associatifs :

- La Clé des Champs
- Association Cours de langues
- Crock'o-Cirk
- Théâtre du Malassis
- Gymnastique de Cerny
- Association Créateliers

Autres partenaires :

- Intervenants extérieurs

Acteurs responsables de la mise en oeuvre des activités proposées dans le cadre du PEDT

ACTIVITÉS DE LA MATERNELLE	Intervenants	Statut des intervenants	Observations (existence d'une convention)
Ecoute musicale, contes, cuisine, théâtre, modelage, jeux de société, croquet, jardinage, fresque	Atsems	Titulaires de la Fonction publique territoriale	
Mosaïque, expression corporelle, fresque, tressage	Animateurs ALSH	Titulaires de la Fonction publique territoriale	
Animations linguistiques, danse moderne, tressage, rollers, pâtisserie, fresque	Animateurs ALSH Association Cours de langues	Non-titulaires de la FPT	
Percussions	Prestataire extérieur	Prestataire extérieur	Facturation
Chants et contes	Prestataire extérieur	Prestataire extérieur	Facturation
Eveil musical	« La Clé des Champs »	Association locale	Rémunération à préciser Convention de mise à disposition de locaux
Activités du cirque	« Crock'o-Cirk »	Association locale	Facturation

ACTIVITÉS DE L'ÉLÉMENTAIRE	Intervenants	Statut des intervenants	Observations (existence d'une convention)
Crochet/couture, jardinage, sports de ballon, forum de discussions,	Animateurs ALSH	Titulaires de la Fonction publique territoriale	
Animations linguistiques, danse du monde, tennis, réparations, danse moderne, cuisine/pâtisserie, sculpture, jeux de société, gymnastique	. Animateurs ALSH . Association Cours de langues . Association « Gymnastique de Cerny »	Non-titulaires de la FPT	
Percussions	Prestataire extérieur	Prestataire extérieur	Facturation
Badminton	Prestataire extérieur	Prestataire extérieur	Facturation
Musique	« La Clé des Champs »	Association locale	Rémunération à préciser Convention de mise à disposition de locaux
Activités du cirque	« Crock'o-Cirk »	Association locale	Facturation
Théâtre	« Théâtre du Malassis »	Association locale	Facturation

Structure de pilotage :

Composition de la structure de pilotage :

- les élus,
- les directrices de l'école maternelle et de l'école élémentaire,
- les représentants de parents d'élèves,
- les représentants d'associations locales,
- Madame l'inspectrice de l'Education nationale de la circonscription de La Ferté Alais
- les responsables des services communaux en charge de l'action éducative

Coordination du projet assurée par : la Directrice générale des services de la commune de Cerny.

Nom et prénom du responsable pédagogique : Céline PIMENTEL

Fonction : **Coordinatrice enfance-jeunesse**

Adresse : **Mairie de Cerny**

Téléphone : **01 69 23 11 11**

Adresse électronique : celine.pimentel@cerny.fr

Modalités de pilotage :

- **Analyse régulière des fiches de suivi, recadrage éventuel**
- **Organisation de réunions régulières, semestrielles, annuelles ou ponctuelles**

Éléments prévus dans le bilan/évaluation du projet :

Périodicité : **Semestrielle et annuelle**

Indicateurs retenus (répondant aux objectifs visés) :

- **La capacité de l'enfant à fixer son attention pendant au moins x minutes.**
- **La capacité de l'enfant à attendre que l'autre ait parlé avant de prendre la parole.**
- **Le nombre de centres d'intérêt de l'enfant.**
- **La capacité de l'enfant à transmettre aux autres ses connaissances.**
- **La capacité de l'enfant à émettre un point de vue personnel et argumenté.**
- **La capacité de l'enfant à prendre part à un débat.**

Indicateurs quantitatifs :

- **Le nombre d'enfants participant à l'activité lors de chaque séance**
- **Le nombre d'enfants de Cerny qui fréquentent les associations partenaires du projet éducatif territorial.**

Indicateurs qualitatifs :

- **Le nombre d'enfants participant à l'activité lors de chaque séance**
- **Les données collectées dans les fiches de suivi simplifiées mises en place (description des activités, méthodologie, objectifs visés, moyens mobilisés...)**
- **Les échanges avec les enfants à la fin de chaque période de fonctionnement (toutes les 6 semaines)**
- **Les rendus des questionnaires en direction des enseignants**
- **Les remarques formulées lors des réunions régulières et les multiples rencontres avec les intervenants.**

Modalités de renouvellement du contrat : **A définir à l'issue de la période expérimentale**

Modalités de modification du contrat : **Par avenant**

Signataires du projet :

Monsieur le Préfet ou son représentant	M. le Directeur académique ou son représentant	M. le Président de la Caisse d'Allocations Familiales ou son représentant
Marie-Claire CHAMBARET, Maire de Cerny	Monsieur le président de l'association « La clé des champs »	Monsieur le président de l'association « Crock o'Circk »
Monsieur le président de l'association « Gymnastique de Cerny »	Monsieur le président de l'association « Théâtre du Malassis »	Monsieur le président de l'Association Cours de Langues
Le représentant des parents d'élèves de l'école maternelle	Le représentant des parents d'élèves de l'école élémentaire	